Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260605-DELIB_2026_53-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-53
SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 29 mai 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude GUILLOU, 1er adjoint au Maire.

Étaient présents :

M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, Mme Nancy THOMAS, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, Mme Manon ROSARIO.

Pouvoirs :

M. Quentin LE GAILLARD donne pouvoir à M. Claude GUILLOU
Mme Fabienne LE CALVEZ donne pouvoir à Mme Tiphaine MAREC
M. Luc LESAGE donne pouvoir à M. François LE TOLLEC
M. Mario STELLA donne pouvoir à Mme Sophie HELIAS
M. Thomas LE BON donne pouvoir à Mme Manon ROSARIO
M. Mikhaël POMMIER donne pouvoir à Mme Julie DUPUY

Secrétaire de séance : M. Patrick LAMOUR
Nombre de conseillers : 35 en exercice, 29 présents, 35 votants.
Publication par voie d'affichage du 8 juin 2026 au 8 août 2026

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026
DÉSIGNATION DES SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS DE DROIT DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Claude GUILLOU, 1er adjoint au Maire, expose :

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 280 à L. 293 et R. 130-1 à R. 148 ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2026 fixant, pour chaque commune du Finistère, le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants appelés à faire partie du collège électoral sénatorial ;
Vu l'instruction ministérielle du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Considérant que, pour les communes de 9 000 à 30 799 habitants, les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit au sein du collège électoral sénatorial ;
Considérant que la commune de Concarneau compte 20 845 habitants au 1er janvier 2026 et relève de cette strate démographique ;
Considérant que le tableau annexé à l'arrêté préfectoral fixe, pour Concarneau, le nombre de délégués titulaires de droit à 35 et le nombre de suppléants à désigner à 9 ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder, au scrutin secret, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, à la désignation des suppléants des délégués de droit ;

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260605-DELIB_2026_53-DE

Le Président de séance rappelle que les conseillers municipaux en exercice [illegible] qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à l'élection des délégués titulaires.

Il indique que deux listes de candidats aux fonctions de suppléants ont été déposées :

- Liste « L'Énergie du renouveau pour Concarneau » ;
- Liste « Concarneau citoyenne et participative ».

Il est procédé aux opérations de vote, conformément aux dispositions du code électoral.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Nombre de votants : 35
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 35
Ont obtenu :

- Liste « L'Énergie du renouveau pour Concarneau » : 27 voix, soit 7 sièges de suppléants ;
- Liste « Concarneau citoyenne et participative » : 8 voix, soit 2 sièges de suppléants.

En conséquence, sont proclamés élus suppléants des délégués de droit du conseil municipal, dans l'ordre de présentation des listes :

Liste « L'Énergie du renouveau pour Concarneau »

1. RIVOAL Reine
2. PRAQUIN Sébastien
3. DUMESNIL Lucie
4. TSI-KIN-SAN Marc
5. LE THELLEC Monique'
6. LE BLOAS Denis
7. CHEVAUCHER Gaëlle

Liste « Concarneau citoyenne et participative »

1. DESBORDES Pierre-Jean
2. CROGUENNEC Marie

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la qualité de délégués de droit des 35 conseillers municipaux en exercice de la commune de Concarneau ;
PREND ACTE du résultat du scrutin organisé pour la désignation des 9 suppléants des délégués de droit en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;
DIT que les résultats du scrutin sont consignés dans le procès-verbal réglementaire des opérations électorales et ses annexes ;
DIT que le procès-verbal, ses annexes, les listes candidates et le présent extrait seront transmis sans délai à Monsieur le Préfet du Finistère.

A Concarneau, le 9 juin 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau Finistère